

**Séance du 21 décembre 2017***Compte-rendu*

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
 Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19</p> <p>☒ Présents : 19</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>14 décembre 2017</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></p> <p>22 décembre 2017</p> <p><u>Et de la publication le :</u></p> <p>22 décembre 2017</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT, Claude MULLER, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Stéphane TOURNOUD</p>
--	---

2017-67 - Recensement 2018 de la population – Nomination d'un coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser le recensement de la population qui se déroulera du **18 janvier au 17 février 2018**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner un coordonnateur communal parmi les élus qui sera chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de ce recensement et de lui attribuer le remboursement de ses frais de mission en application de l'article L.2123-18 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT). Il charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

2017-68 - Recensement 2018 de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Il est de la compétence des Communes d'organiser ce recensement en liaison avec les services de l'INSEE. Afin de mener à bien ces opérations, il est nécessaire d'engager des agents recenseurs en contrat occasionnel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de recruter trois agents recenseurs afin de réaliser le recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 et de les rémunérer de la façon suivante : 4,50 € net par feuille de logement frais de formation inclus. Il charge Monsieur le Maire de l'application de ces décisions.

2017-69 - Désignation d'un conseiller municipal au CCAS

Par courrier du 26 octobre 2017, Madame Farah HASSAN a donné sa démission. Il faut donc procéder à l'élection de son remplaçant. Monsieur le Maire, président du CCAS, propose la candidature de Monsieur Michel CHANCY. Après avoir procédé au vote conformément à l'article R 123-8, le Conseil Municipal élit Monsieur Michel CHANCY en tant que membre du conseil d'administration du CCAS.

Michel CHANCY ne participe pas au vote.

2017-70 - Clôture du budget annexe Eau et Assainissement, validation des modalités de facturation de la période de consommation Eau et Assainissement 2017 et transfert des résultats de clôture 2017

Les articles 2121-29 et 2311-5 du CGCT, des nomenclatures comptables M49 et M14 et les statuts de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté permettent le transfert par la commune de Saint-Vérand de la compétence *eau et assainissement* à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Cependant, il est nécessaire de fixer conjointement les modalités de facturation entre les communes et la Communauté de Communes pour les consommations d'eau et d'assainissement de l'année 2017 qui n'auraient pu être émises par la

commune sur l'exercice 2017. De plus, la SMVIC a intérêt à récupérer les résultats 2017 des budgets à intégrer au 1^{er} janvier afin de garantir un équilibre financier de ce service public en 2018.

Jean-Philippe GORON, conseiller délégué aux finances et rapporteur propose d'autoriser la clôture du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au 31 décembre 2017 et d'autoriser le comptable public à intégrer dans le budget principal de la commune les éléments d'actif et de passif de ce budget. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pourra procéder à la facturation des périodes non facturées sur 2017 sur son budget 2018 et d'en conserver le produit dans le cadre du transfert des résultats budgétaires. Les résultats de clôture 2017 du budget annexe communal de l'eau et de l'assainissement seront transférés à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des dispositions ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

2017-71 – Règlement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur du cimetière a été arrêté le 27 octobre 2011. Il indique qu'il apparaît nécessaire d'y porter certaines modifications et présente au conseil municipal le projet d'un nouveau règlement. Il en donne la lecture. Ce projet de règlement est disponible sur demande à la mairie. Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du cimetière présenté et charge Monsieur le Maire ou son représentant de son application.

2017-72 – Autorisation d'encaisser des chèques au budget du CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors du Repas des Aînés le 19 novembre 2017, offert par la Commune aux personnes âgées de 70 ans et plus, les conjoints plus jeunes sont invités à condition de payer une participation à ce repas. Cette année, la participation était de 23.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire procéder à l'encaissement de ces chèques sur le budget du CCAS, soit 11 chèques à 23.00 € pour un total de 253.00 €. Il dit que, pour les années suivantes, le prix de ce repas sera régularisé via la régie de recettes du CCAS au moyen d'une délibération du Conseil d'Administration.

2017-73 – Aménagement sportif de Saint-Vérand – Terrain synthétique – Demande de subvention

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, que le projet de construction du terrain multisports et du terrain de football synthétique sur le site du stade de Saint-Vérand ont fait l'objet d'un dossier de demande de subvention déposé en 2016 sur un montant de travaux subventionnable de 163 770.00 €. Ce dossier avait été réalisé par la commune en lien avec l'association sportive l'AS VER SAU, et ce sur la base d'estimations sommaires des travaux.

L'enveloppe financière du dossier initial avait été sous-évaluée. De plus, le financement de cette opération devrait être assuré en grande partie par une subvention de la Région Rhône Alpes Auvergne.

Le terrain multisports ayant été réalisé en totalité et réceptionné par la commune, il est proposé à l'assemblée délibérante de clore cette opération en l'état.

Le projet de terrain synthétique reste néanmoins nécessaire au fonctionnement de la vie associative locale. En effet, la création d'un terrain synthétique permettra d'augmenter la surface de jeu pour qu'un maximum de licenciés puisse s'entraîner dans un même lieu car le club de football local n'a pas de terrain de repli en cas d'intempéries. Le club, l'AS VER SAU (270 licenciés), partie prenante du projet, est en fort développement (nombre de licenciés en hausse et niveau sportif). Les licenciés dépassent bien entendu le cadre de la commune, les joueurs provenant des communes alentour et de la communauté de communes du pays de st Marcellin.

Il est donc proposé de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un terrain synthétique, sur la base de l'offre de prix du lot n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clore l'opération terrain multisports. Il approuve l'ensemble de l'opération présentée de création d'un terrain synthétique pour un montant total de 156 510,00 € HT. Il décide de l'inscription de l'opération au budget de la commune.

2017-74 - Projet de desserte en gaz propane par Gaz Électricité de Grenoble (GEG)

Jean-Philippe GORON présente le projet de desserte en gaz propane par GEG en expliquant les travaux nécessaires. Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a délégué à Gaz Electricité de Grenoble (GEG) la distribution de gaz propane et gaz naturel sur plusieurs communes de l'Isère.

Dans le cadre de ces concessions, GEG assure la construction, l'exploitation et le développement du réseau de distribution. L'ensemble des travaux de pose et de modification des coffrets sera pris en charge par GEG (39 000.00 € environ), seule une fraction du cout resterait imputable à la commune (3 500.00 € environ).

Grâce aux tarifs de concession de GEG, la commune pourrait faire une économie de l'ordre de 50% sur son gaz propane.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les grands principes de l'opération projet de desserte en gaz propane à Saint Vérand porté par Gaz Electricité de Grenoble (GEG), délégataire, et charge monsieur le Maire à solliciter le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) et Gaz Electricité de Grenoble (GEG), pour l'étude et la réalisation du projet.

Informations diverses :

Transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018

Olivier GAILLARD revient sur le transfert de la compétence *eau et assainissement* afin d'en donner quelques modalités pratiques. En 2018, les tarifs seront gelés. Ensuite, afin d'amener toutes les communes aux mêmes tarifs, le lissage se fera jusqu'en 2024. Cependant, à l'heure actuelle, les dates de paiement ne sont pas connues. Il est à noter aussi que l'évolution des prix sera sensiblement la même que celle mise en place par la commune depuis quelques années. Claude MULLER souhaiterait que la mensualisation se mette en place. Jean-Philippe GORON répond que le mode de paiement devrait se caler sur celui de la Régie de Vinay. Jean-Philippe GORON explique également que les budgets eau et assainissement seront désormais séparés.

Olivier GAILLARD explique également l'organisation de terrain. La SMVIC va passer des conventions avec les communes et les entreprises pour qu'elles puissent intervenir au cas par cas en fonction du type d'intervention nécessaire. Cependant, à compter du 1^{er} janvier 2018, un numéro de téléphone unique est mis en place en cas de problème sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'Accueil de Loisirs Zébulon, des écoles maternelle et primaire

Stéphane TOURNOUD a sollicité Pedro ANDRADE-SILVA pour effectuer la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité de l'Accueil de Loisirs Zébulon, des écoles maternelle et primaire. La proposition de mission de Maitrise d'Oeuvre est de 4 500 € HT, et permettra la mise en œuvre des Adap validés.

Projet Urbain Partenarial avec Habitat Dauphinois

Habitat Dauphinois a déposé les permis de construire des logements sur la zone AU2 sur le périmètre du PUP, le 15 décembre 2017. Ils sont en cours d'instruction.

CCAS

Le marché de Noël a bien marché malgré le temps exécrable. Il y a eu du monde.

Le 16 janvier 2018 à 10h00, un Comité de Pilotage réunira la CAF, le Conseil Départemental, les habitants et les élus intéressés. Ce sera une présentation du Mixage Café et un travail de réflexion autour de ce lieu. De plus, à partir de février, un diagnostic gratuit sur les besoins sera réalisé par Arobase.

Consultation pour la durée hebdomadaire de la semaine d'école

Sur 115 familles inscrites, 61 se sont exprimées, soit 53 %. Le dépouillement a donné le résultat suivant : 32 familles pour la semaine de 4 jours, 28 familles pour la semaine de 4.5 jours et 1 bulletin nul. La commission Education se réunira début janvier 2018 pour la mise au point d'un communiqué. En effet, au cours de cette consultation, certaines familles ont eu une attitude irrespectueuse vis-à-vis du personnel communal.

Travaux divers

Olivier GAILLARD indique que les travaux sur le réseau d'eau sont terminés, malgré les difficultés rencontrées durant cette période.